

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE TERRITOIRE  
ISTRES OUEST PROVENCE**

**N° 64/16**

**Objet de la délibération**

**Approbation du projet d'établissement 2017/2021 du Conservatoire de musique, de danse et d'art dramatique Michel-PETRUCCIANI**

L'an deux mille seize et le 9 décembre, le Conseil de territoire Istres Ouest Provence régulièrement convoqué s'est réuni en nombre prescrit par la loi sous la présidence de Monsieur François BERNARDINI.

**Secrétaire de séance :**

M. Eric CASADO

**Etaient présents Mesdames et Messieurs :**

Mme Simone ALOY, M. Alain ARAGNEAU, Mme Martine ARFI, M. François BERNARDINI, M. Philippe CAIZERGUES, M. Eric CASADO, M. Jean Marc CHARRIER, Mme Aline CIANFARANI, Mme Monique CISELLO, M. Jean Louis DEROT, Mme Chantal GAMBI, M. Yves GARCIA, Mme Muriel GINIES, Mme Elisabeth GREFF, Mme Fabienne GRUNINGER, M. Gérald GUILLEMONT, M. Jean GUILLON, M. Jean HETSCH, M. Daniel HIGLI, Mme Véronique IORIO, M. Philippe MAURIZOT, M. Louis MICHEL, Mme Hélène PHILIP de PARSCAU, M. Ange POGGI, M. Philippe POMAR, Mme Maryse RODDE, M. Yves VIDAL

**Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :**

M. Martial ALVAREZ par M. Philippe CAIZERGUES, Mme Anne-Caroline CIPREO par M. Philippe POMAR, M. Alain DELYANNIS par Mme Véronique IORIO, M. Gaëtan FERNANDEZ par M. Jean Marc CHARRIER, M. Gilbert FERRARI par M. François BERNARDINI, M. Daniel GAGNON par Mme Hélène PHILIP de PARSCAU, Mme Sonia GRACH par Mme Aline CIANFARANI, Mme Nicole JOULIA par M. Yves GARCIA, Mme Monique POTIN par Mme Simone ALOY, Mme Emmanuelle PRETOT par Mme Muriel GINIES, M. René RAIMONDI par M. Jean HETSCH, Mme Monique TRINQUET par M. Jean GUILLON, M. Frédéric VIGOUROUX par Mme Maryse RODDE,

**Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :**

M. Lachemi BARBACHI, Mme Laëtitia DEFFOBIS, Mme Béatrix ESPALLARDO, M. Michel LEBAN, Mme Claudie MORA, M. Paul MOUILLARD,

Monsieur le Président du Conseil de Territoire soumet au Conseil le rapport suivant :

Dans le cadre de sa compétence en matière culturelle, le SAN Ouest Provence fusionné au sein de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016 a fait le choix de se doter d'un établissement d'enseignement artistique spécialisé dénommé «Conservatoire de musique, de danse et d'art dramatique Michel-PETRUCCIANI».

Celui-ci assure la formation artistique dans les domaines de la musique, de la danse et de l'art dramatique.

En effet, conformément à la charte de l'enseignement artistique spécialisé en danse, musique et théâtre et au schéma d'orientation pédagogique de la Direction Générale de la Création Artistique (D.G.C.A.), le conservatoire a pour rôle de favoriser, dans les meilleures conditions pédagogiques, l'éveil et l'apprentissage des enfants et/ou des adultes à la musique, à la danse et au théâtre, permettant l'éventuelle éclosion de vocation artistique tant professionnelle qu'amateur. Il a également vocation à développer une collaboration avec l'ensemble des organismes œuvrant dans le domaine de la musique, de la danse et de l'art dramatique, afin d'impulser une dynamique à la vie artistique tant au sein du territoire intercommunal qu'au-delà de ses limites géographiques.

Dans ce cadre, le conservatoire a fait l'objet d'une labellisation par le Ministère de la Culture et de la Communication en bénéficiant, en 1983, d'un premier agrément, puis d'un classement en qualité d'école à rayonnement intercommunal en 2001.

L'obtention de ce label constitue pour la population du territoire intercommunal la garantie d'un service public de qualité.

Avant la fusion du SAN Ouest Provence au sein de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence, celui-ci, par délibération n° 409/15 du 2 octobre 2015, avait approuvé, le dépôt d'une demande de classement du conservatoire de musique, de danse et d'art dramatique Michel PETRUCCIANI auprès du Ministère de la Culture et de la Communication.

Il est rappelé que le dossier de demande de classement est constitué, d'une part, d'un questionnaire à renseigner lequel a été adressé en décembre 2015 par les services du SAN Ouest Provence à Monsieur le Préfet de région, d'autre part, d'un projet d'établissement, lequel n'a pu être adressé puisqu'il n'avait pas encore été élaboré.

Ce projet d'établissement 2017-2021 a pour objet notamment de faciliter l'accès à une pratique artistique pour le plus grand nombre et de conforter la position du conservatoire comme acteur culturel du territoire intercommunal qui impulse une dynamique dans la vie culturelle et artistique du territoire et au delà des limites géographiques de ce dernier.

Conformément aux dispositions du Code de l'éducation (article R. 461-1 à R. 461-7), du décret n° 2006-1248 du 12 octobre 2006 modifié, de l'arrêté du 15 décembre 2006 relatif au classement des établissements d'enseignement public de la musique, de la danse et de l'art dramatique et du cahier des charges établi par la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Provence Alpes Côte d'Azur, il convient aujourd'hui d'approuver le projet d'établissement joint en annexe, afin de finaliser le dossier de demande de classement.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

### **Le Conseil de Territoire,**

**VU**

Le Code Général des Collectivités Territoriales ;  
Le Code de l'éducation ;  
La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles ;  
La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;  
Le décret n° 2015-1085 du 28 août 2015 portant création de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence ;  
Le décret n° 2015-1520 du 23 novembre 2015 portant fixation des limites des territoires de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence ;  
Le décret n° 2006-1248 du 12 octobre 2006 relatif au classement des établissements d'enseignement public de la musique, de la danse et de l'art dramatique ;  
L'arrêté du 15 décembre 2006 fixant les critères du classement des établissements d'enseignement public de la musique, de la danse et de l'art dramatique ;  
La délibération n° HN 143-274/16/CM du Conseil de la Métropole du 28 avril 2016 portant délégation de compétences du Conseil de la Métropole au Conseil de Territoire Istres Ouest Provence ;  
La délibération n° 1/16 du 23 mars 2016 portant élection du Président du Conseil de Territoire Istres Ouest Provence ;

**Où le rapport ci-dessus**

**DELIBERE**

A l'unanimité des membres présents et représentés,

**Article unique :**

Est approuvé le projet d'établissement du Conservatoire à rayonnement intercommunal de musique, de danse et d'art dramatique Michel-PETRUCCIANI tel qu'il figure en annexe.

Certifié conforme,  
Le Président du Conseil de Territoire  
Istres Ouest Provence

Signé : François BERNARDINI